

24.FEV.2010

N°01/2010

Nos réf. : CR/JD/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>DATE DE CONVOCATION :</b> 27/01/10</p>	<p>L'an deux mil dix le trois février à dix huit heures</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 03/02/10</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Mme Claire RADREAU</b>, Maire.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b></p> <p><i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27</i></p>	<p><i>Etaient présents :</i> RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUUD Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p>
<p><b>OBJET :</b></p> <p><i>Adhésion MOBILIBRE</i></p>	<p><i>Excusés :</i> MANIAS Marcel a donné procuration à BELZ Christian, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUUD Mourad, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire.</p> <p>Madame Claudine MIELLE est nommée secrétaire de séance.</p>

Madame le maire expose, Vu le rapport de la Commission « Social – Politique de la Ville – Sécurité » du 18 janvier 2010, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition d’adhésion de la Commune à MOBILIBRE – Association de co-voiturage solidaire située à Belfort (90) 18 rue de Brasse.

Cette adhésion permettra aux usagers de devenir membres individuels du Service « Places libres » moyennant une cotisation annuelle par utilisateur.

L’exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstentions, émet un avis favorable à cette proposition ; précise en outre, que la cotisation annuelle (pour 2010: 50 € - virement sur le Compte MOBILIBRE Crédit Coop BESANCON 42559 00083 21028451909 15) est à prélever sur les crédits inscrits au Budget Primitif.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 03/02/10  
Publiée le 03/02/10.....  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire



*Radreau*

SOUS - PREFECTURE  
17 FEV. 2010  
MONTBELIARD